

# Cliniques d'impôt année d'imposition 2016

**COÛT : CONTRIBUTION VOLONTAIRE**

Le **Centre d'action bénévole du grand Châteauguay (438-396-9215)** offre aux individus et familles à revenus modestes un service de préparation des déclarations de revenus. Les personnes admissibles doivent se présenter avec tous les documents nécessaires à un des endroits suivants :

### Sous-sol de l'Église Ste-Marguerite D'Youville (près du Maxi)

8 rue Rainville, Châteauguay le 24 mars de 9h00 à 18h30

### Rencontre Châteauguoise

200 Salaberry Nord, Châteauguay le 14 mars de 14h00 à 16h00

### Au Coeur de Village (St-Isidore)

680 rang St-Régis, St-Isidore le 6 avril de 14h00 à 16h00

### Au restaurant Grégoire et Fils à Mercier

975 Boul. Saint-Jean-Baptiste Le 28 mars de 14h00 à 16h00

### Au Centre d'action bénévole du grand Châteauguay

10 rue Gilmour, Châteauguay

Dates	Matin / Morning	Après-midi / Afternoon	Soirée / Evening
Lundi 6 mars / Monday March 6th		13h30-16h00 1:30 to 4:00 p.m.	18h30-20h00 6:30 to 8:00 p.m.
Mardi 7 mars / Tuesday March 7th	9h00 – 11h30 a.m.	13h30 – 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	
Lundi 20 mars / Monday March 20th		13h30 – 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	18h30 – 20h00 6:30 to 8:00 p.m.
Mardi 21 mars / Tuesday March 21 <sup>st</sup>	9h00 à 11h30 a.m.	13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	
Lundi 3 avril / Monday April 3 <sup>rd</sup>		13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	18h30 à 20h00 6:30 to 8:00 p.m.
Mardi 4 avril / Tuesday April 4th	9h00 à 11h30 a.m.	13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	
Lundi 10 avril / Monday April 10th		13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	18H30 à 20h00 6:30 to 8:00 p.m.
Mardi 11 avril / Tuesday April 11th	9h00 à 11h30 a.m.	13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	
Mardi 18 avril / Tuesday April 18th	9h00 à 11h30 a.m.	13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	
Lundi 24 avril / Monday April 24th		13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	18H30 à 20h00 6:30 to 8:00 p.m.
Mardi 25 avril / Tuesday April 25th	9h00 à 11h30 a.m.	13h30 à 16h00 1:30 to 4:00 p.m.	

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Personne seule: 28 000\$ ou moins      Couple: 32 000 \$ ou moins  
Personne supplémentaire: 2 000\$

**Les locataires doivent apporter leur relevé 31 et les propriétaires leurs comptes de taxes. Pour vos prescriptions médicales demandez à la pharmacie de vous fournir UN reçu pour l'année. N'oubliez pas vos reçus pour dons, frais de garde d'enfants, frais pour activités sportives ou culturelles et autres papiers nécessaires.**